



CERTIBRUIT : pour mieux livrer, livrons la nuit, mais sans bruit !

Les enseignes Carrefour Market, Casino, Mc Donald's et Sephora se sont engagées, à titre expérimental pour une durée de 4 mois, auprès de l'association CERTIBRUIT (voir encadré) à livrer la nuit dans le respect des riverains afin de limiter le nombre de leurs camions de livraison en ville aux heures de pointe.*

La charte CERTIBRUIT implique pour les enseignes signataires la mise en place d'un plan de prévention des nuisances sonores. Le respect de la charte est régulièrement contrôlé par le CEMAFROID et le CIDB. En cas de nuisance réitérée, le droit d'usage du label est retiré.

Une charte élaborée par les parties concernées

La charte « livraison de nuit respectueuse des riverains » a été élaborée pendant plus d'un an par des professionnels de la logistique (distributeurs, transporteurs...), des représentants des collectivités concernées (dont la mairie de Paris, la préfecture de police de Paris, la région Ile-de-France, le Grand Lyon...),

des associations (FNE, CLCV,...) et des centres d'étude partenaires (CIDB, AFT-IFTIM, LNE, Club DEMETER,



Acoucity, CERTU, Chaire Frelon de l'école des Mines de Paris, CRET LOG...). Outre des aspects techniques, elle intègre les aspects humains sans lesquels les activités de livraison de nuit ne sauraient respecter les attentes légitimes des riverains.

La charte repose sur...

- L'utilisation de matériel de transport et de manutention silencieux ;
- Des aménagements spécifiques des magasins ou des restaurants concernés ;
- Des aménagements de voirie et de stationnement aux abords des sites de livraison ;
- La formation et la sensibilisation du personnel selon un programme défini par l'AFT IFTIM, le CIDB et le Cemafroid ;
- Le recueil des éventuelles plaintes des riverains par un service d'assistance téléphonique indépendant géré par le CIDB.

Cet engagement est matérialisé par un label affiché par les magasins et les restaurants signataires. Ces sites font l'objet d'un contrôle périodique et indépendant par le Cemafroid.

L'association CERTIBRUIT

Pour associer tous les intervenants concernés par la labellisation, le Cemafroid, le CIDB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit) et le LNE (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais) ont créé l'association CERTIBRUIT (association loi 1901), pour assurer la gouvernance de la charte avec les enseignes et commerces vertueux qui souhaitent



obtenir le label « livraisons de nuit respectueuses des riverains ». L'association se donne pour objet l'échange d'information, la communication et la coordination des actions dans le domaine du bruit dans l'environnement particulièrement dans le cadre des activités de transport de fret et de livraison en milieu urbain.

De gauche à droite : signature des statuts de CERTIBRUIT par Dominique BIDOU, Président du CIDB, Jean-Luc LAURENT, Directeur Général du LNE, et Gérald CAVALIER, Gérant du CEMAFROID.





Actualités

Déploiement de la charte sur dix sites pilotes à Paris, Lyon et Orléans

Afin de valider la charte CERTIBRUIT, une période expérimentale est lancée à partir du 2 avril 2012 pour une durée de 4 mois. Dix sites pilotes de Carrefour Market, Casino, Mc Donald's et Sephora ont souhaité s'engager dans l'expérimentation sous la coordination du club DEMETER.

Une synthèse d'étape sera réalisée pour vérifier que la charte atteint ses objectifs en termes d'amélioration continue des magasins pour la lutte contre le bruit, de renforcement du traitement amiable des éventuelles plaintes des riverains et en termes d'impact environnemental et de développement durable. Cette analyse s'appuiera sur les données recueillies en termes de plainte éventuelle ainsi que du suivi acoustique réalisé par Acoucté sur l'un des sites pilote.

Le label a déjà permis aux enseignes vertueuses d'engager un dialogue

constructif avec les élus des mairies d'arrondissement à Paris pour par exemple, adapter la voirie et améliorer la disponibilité des zones de stationnement sanctuarisées. Si les paris sont tenus, la labellisation des sites pour la livraison de nuit se généralisera sur une base volontaire et permettra d'avoir un outil pertinent pour valoriser les efforts des entreprises vertueuses qui s'engageront.

CERTIBRUIT œuvrera d'ici là pour faire reconnaître le label dans le cadre des actions menées par les régions et les municipalités confrontées aux difficultés croissantes qu'implique la livraison en centre-ville (notamment dans le cadre de la Charte marchandise et du plan de prévention du bruit dans l'environnement « PPBE » de Paris).

Plus d'information :
Sylvie BOUIN - CIDB
Tél. : 01 47 64 64 62
e.mail : bouin@cidb.org

Approbation métrologique de l'institut allemand PTB - pour le DUO Smart Noise Monitor



L'institut allemand PTB (Physikalisch-Technische Bundesanstalt) a approuvé la conformité du sonomètre DUO à la norme ISO 61672-1, classe 1. Le certificat d'examen n° 1-63-4052726 (21.21_12.01) en date du 6 février 2012 authentifie ainsi la conformité du sonomètre DUO à la norme de référence internationale des sonomètres.

L'ensemble des essais acoustiques confiés au laboratoire de métrologie du PTB atteste que DUO remplit les conditions de la classe 1, pour chaque configuration de mesure

opérationnelle:

- direction de référence 0° (avec ou sans ogive) ou 90° (ogive obligatoire)
- avec boule anti vent classique ou protection intégrale (avec ogive).

Ces résultats sont le fruit d'études effectuées lors du développement de DUO, avec la collaboration de la société G.R.A.S.

La direction de référence 90° a notamment fait l'objet d'une attention toute particulière afin de répondre aux tolérances des courbes de réponse en fréquence et surtout de directivité, telles que fixées dans la norme. Le bénéfice pour les utilisateurs, est l'assurance d'effectuer des mesures



de bruit avec DUO dans des conditions opérationnelles optimales, avec un instrument certifié réglementaire et métrologique.

Pour en savoir plus :
www.duo-01db.com